

Loi sur les télécommunications

Publication des codes de sélection du fournisseur définitivement attribués

Selon l'art. 10, al. 3, de l'ordonnance de la Commission fédérale de la communication (ComCom) du 17 novembre 1997 relative à la loi sur les télécommunications¹, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les codes de sélection du fournisseur (codes CS) attribués définitivement:

Code CS	Titulaire
10765	VTX Services SA, Pully
10780	RSL Com Schweiz AG, Zürich

Une liste complète des codes CS provisoirement ou définitivement attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.bakom.ch> (Services de télécommunication, numérotation et adressage: information générale)

Selon l'art. 10, al. 4, de l'ordonnance susmentionnée, les fournisseurs de services de télécommunication soumis à l'obligation de garantir le libre choix du fournisseur des liaisons nationales et internationales doivent mettre en service les codes CS au plus tard 90 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:

Office fédéral de la communication

Services de télécommunication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Olivier Girard

Tél. 032 327 55 75

¹ RS 784.101.112